

## Relevé des décisions

A la suite des recommandations concernant le Sommet de Djerba formulées par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) lors de la session extraordinaire convoquée le 12 octobre 2021 par la Secrétaire générale, présidente du CPF, la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) a tenu sa 38<sup>e</sup> session (extraordinaire) consacrée au Sommet de Djerba, réunie en vertu de l'article 4.4 du Règlement intérieur de la CMF.

### **CMF-38/2021/D213 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux et Bureau de la CMF**

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 38<sup>e</sup> session de la CMF est adopté.

Le Bureau de la Conférence est reconduit comme suit :

- Président : Tunisie ;
- Vice-présidents : Madagascar, Laos, Andorre ;
- Rapporteur général : Tchad.

### **CMF-38/2021/D214 : Report du XVIII<sup>e</sup> Sommet et nouvelles dates des instances de Djerba**

En se félicitant des échanges constructifs menés par la Secrétaire générale en concertation avec la présidence arménienne du Sommet et du sens du compromis manifesté par la Tunisie qui ont conduit au consensus sur le report du Sommet de Djerba, la Conférence ministérielle de la Francophonie décide du report des instances de Djerba qui se tiendront aux nouvelles dates suivantes, annoncées par le Président de la Conférence :

- 19 et 20 novembre 2022 : XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie ;
- 18 novembre 2022 : 40<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle.

En saluant la disponibilité des autorités tunisiennes à tenir le Sommet aux dates initialement prévues ainsi que leur engagement marqué par les efforts tant logistiques que financiers consentis dans cette perspective, la Conférence ministérielle réitère son plein soutien à la Tunisie pour l'organisation du Sommet de Djerba en 2022 à ces nouvelles dates, dans les conditions les plus optimales. Elle réaffirme l'importance qu'elle attache à la réussite de ce Sommet devant marquer le cinquantenaire de l'Organisation et une étape majeure de la transformation engagée par la Secrétaire générale depuis sa prise de fonction.

### **CMF-38/2021/D215 : Implication du report du Sommet sur les activités de l'OIF**

La Conférence ministérielle a entendu l'intervention de la Secrétaire générale sur les conséquences du report du XVIII<sup>e</sup> Sommet de Djerba en 2022. Elle partage pleinement ses préoccupations en termes de prévisibilité et de prédictibilité nécessaires pour le bon fonctionnement des instances de la Francophonie et la mise en œuvre des missions de l'Organisation. A cette fin et à la suite du report du Sommet de Djerba,

- *S'agissant des instances*, la Conférence ministérielle entérine le calendrier et les incidences suivants :
  - 18 et 19 novembre 2021 : 118<sup>e</sup> session du CPF ;
  - 10 décembre 2021 : 39<sup>e</sup> session de la CMF ;
  - prolongation du mandat de la présidence du Sommet (Arménie), de la CMF (Tunisie) ainsi que des commissions et comités du CPF.

- *S'agissant des documents préparés pour le Sommet*, la Conférence ministérielle entérine le report de la production des rapports institutionnels de l'OIF suivants :
  - Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone ;
  - Rapport de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie pour l'égalité femmes-hommes ;
  - Rapport sur la situation des jeunes de l'espace francophone ;
  - Rapport du Grand témoin de la Francophonie aux Jeux olympiques.

De même, elle entérine le report de l'adoption de la *Déclaration sur la langue française dans la diversité culturelle de la Francophonie* en 2022, au Sommet de Djerba. En revanche, pour faciliter le travail de l'Organisation, notamment au niveau de sa programmation, étant finalisé, le projet de la *Stratégie de la Francophonie numérique actualisée* sera présenté pour adoption à la 39<sup>e</sup> session de la CMF, à l'instar de la Stratégie économique pour la Francophonie adoptée par la CMF en 2020.

- *S'agissant de la Francophonie de l'avenir*, la Conférence ministérielle entérine la prolongation de la pause dans les adhésions et les modifications de statut jusqu'au Sommet de Djerba de 2022. Elle entérine également la poursuite des travaux du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie sur :
  - les droits et obligations des différentes catégories de membres et leur statut ;
  - la révision du barème des contributions ;
  - un nouveau Cadre stratégique 2023-2030.

Par ailleurs, considérant l'article 6 de la Charte de la Francophonie relatif au mandat du Secrétaire général et dans le contexte du nouveau report du Sommet en 2022, la Conférence ministérielle a évoqué la question de l'éventuelle prolongation du mandat de l'actuelle Secrétaire générale et de la tenue du XIX<sup>e</sup> Sommet en 2024.

#### **CMF-38/2021/D216 : Adoption du relevé des décisions**

La Conférence ministérielle adopte le relevé des décisions de sa 38<sup>e</sup> session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.